



Bulletin de liaison n°11

Octobre-Novembre-Décembre 2013

EVI Dendre

Editorial

Le sous-bassin de la Dendre, à l'instar de ses voisins du nord du Sillon Sambre et Meuse, a été malmené durant de nombreuses années (modifications hydromorphologiques, multiples pollutions...) et subit encore aujourd'hui de nombreuses agressions anthropiques (rejets domestiques, agriculture intensive, industrie...).

Toutefois, avec l'arrivée d'un contexte législatif tenant compte des aspects écologiques des cours d'eau et visant notamment à restaurer la qualité de ceux-ci, tout espoir est permis. Ce bulletin sera ainsi dédié à différents projets entrepris par les partenaires du CRD afin d'améliorer l'état général de nos cours d'eau et de leurs abords.

Suite à la décision Benelux M (2009) 1 du 16/06/2009, la Dendre Orientale a été reconnue comme cours d'eau écologiquement important nécessitant des mesures pour rétablir la libre circulation des poissons. Prochainement, des travaux de levée d'obstacles majeurs seront ainsi entrepris par le SPW.

C'était dans l'air du temps, un nouvel AGW a été publié récemment, organisant l'obligation de clôturer les terres pâturées en bordure des cours d'eau. Découvrez dans ce numéro le projet de soutien aux agriculteurs développé par le PNPC.

Les zones humides abritent une flore et une faune remarquables. Cependant, ces terrains, sans intervention, ont souvent tendance à se refermer, se reboiser et ainsi s'assécher, perdant leur intérêt en termes de biodiversité. Cette édition fera état de plusieurs projets d'inventaire et de restauration de ces milieux particuliers.

Nous vous souhaitons une bonne lecture, ainsi que d'excellentes fêtes de fin d'année !

L'équipe de la cellule de coordination du CR Dendre

Publication du
**Contrat
Rivière
Dendre**

SOMMAIRE:

- La libre circulation du poisson
- Bétail et cours d'eau
- Etat d'avancement des projets
- Inventaire des zones humides
- Agenda et actualités

La libre circulation du poisson

La Directive Cadre Eau (DCE), Directive européenne, fixe un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Celle-ci vise d'une part une contribution à une utilisation durable, équilibrée et équitable des eaux et d'autre part **la protection et l'amélioration de l'environnement aquatique**.

D'une manière générale, l'objectif est l'atteinte du « bon état » de toutes les eaux communautaires.

Le « bon état » des eaux de surface sous-entend le bon état chimique et écologique. Ce dernier étant alors fixé par la qualité biologique, établie selon une série d'indicateurs (macro-invertébrés, poissons...), par la qualité physico-chimique et hydromorphologique.

La DCE établit donc la **continuité écologique** (d'amont en aval) comme élément de la qualité hydromorphologique et biologique.

L'un des objectifs mené par l'Interreg Scaldwin est l'amélioration de l'état écologique des masses d'eau de surface basée sur le développement des écosystèmes aquatiques et de la biodiversité.

Pour y parvenir, l'une des actions menée est la mise en œuvre et le suivi d'un certain nombre de mesures écologiques transnationales et de l'élaboration d'un inventaire transnational des obstacles prioritaires à la migration des poissons [www.scaldwin.org].



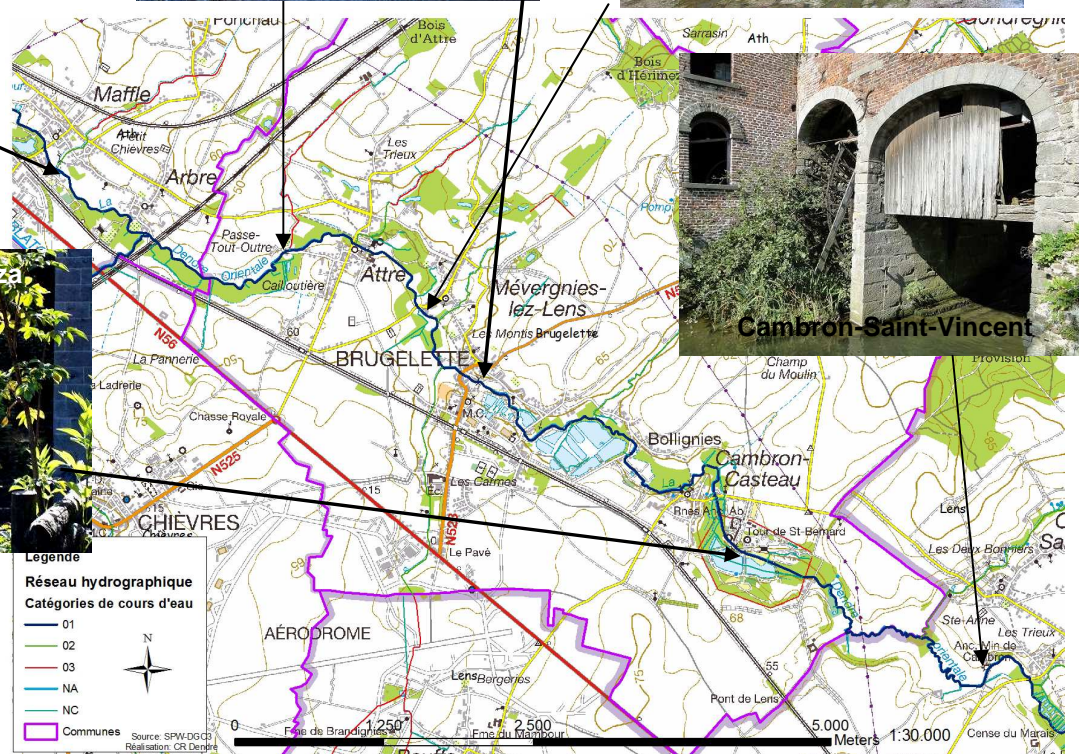
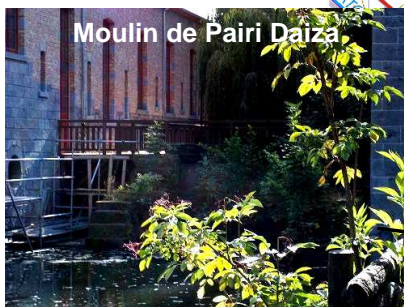
En 2011, l'inventaire des obstacles à la libre circulation du poisson, à l'échelle du district hydrographique de l'Escaut, fut réalisé par la faculté universitaire de Namur.

Six obstacles sur la Dendre orientale

Plusieurs obstacles ont été relevés sur la Dendre orientale. Parmi ceux-ci, certains seront levés par des aménagements simples et d'autres demanderont la réalisation de travaux plus importants.

Relevés piscicoles

Afin d'évaluer l'efficacité des aménagements qui seront réalisés en vue de la libre circulation du poisson et par conséquent de l'amélioration de la biodiversité, des pêches électriques ont été réalisées cet été, par le SPW – Service de la Pêche et le DEMNA.



La libre circulation du poisson

Ces inventaires piscicoles ont été menés en aval des anciens moulins de Cambron-Saint-Vincent, de Mévergnies et d'Attre.

Relevé au moulin de
Cambron-Saint-
Vincent



Une faible diversité piscicole mais des espèces intéressantes...

Bien qu'anecdotique, notons tout de même la présence de la bouvière, espèce Natura 2000 ainsi que du vairon et de la vandoise, poissons des eaux courantes. Sur les 3 sites d'inventaire, ces espèces étaient représentées par 1 à 10 individus maximum.



La levée des obstacles

Le barrage de Maffle, alimentant en eau le canal Blaton-Ath, sera automatisé et principalement maintenu en position basse.

Quant aux moulins de Mévergnies et d'Attre, d'importants travaux d'aménagement devront être réalisés. Toujours à l'état d'étude et de concertation, les scénarii proposés portent sur des rivières de contournement.

Une fois les travaux entrepris, de nouveaux relevés piscicoles seront menés afin d'évaluer l'efficacité de ceux-ci.

Vandoise - *Leuciscus leuciscus*

Famille des Cyprinidés

Caractéristiques morphologiques: La vandoise est fort semblable au chevaine. Les écailles du dos vont du gris foncé au gris bleuté. Sa taille ne dépasse pas les 30 cm.

Ecologie: Espèce assez commune qui fréquente les eaux courantes et fraîches avec une prédilection pour les cours d'eau présentant un fond de graviers et de cailloux exempts de pollution.

Bouvière - *Rhodeus sericeus*

Famille des Cyprinidés

Caractéristiques morphologiques: La bouvière présente une bande brillante vert bleu sur la moitié postérieure du corps. À l'âge adulte, sa taille ne dépasse pas les 10 cm.

Ecologie: Elle affectionne les milieux lenticules aux fonds composés de sable fin. Les femelles déposent leurs œufs dans la cavité palléale d'une moule où les alevins vont se développer durant 2 à 3 semaines.

Législation: Par la Directive européenne Faune-Flore-Habitat, la bouvière est une espèce dont l'habitat doit être protégé. De plus, la Loi sur la Conservation de la nature indique que cette espèce est l'une des espèces de référence pour la définition des sites Natura 2000.



Vairon - *Phoxinus phoxinus*

Famille des Cyprinidés

Caractéristiques morphologiques: La coloration du dos varie entre le vert olive et le brun. Les flancs portent des bandes transversales noires, bleues et jaunes. Adulte, sa taille ne dépasse guère les 12 cm.

Ecologie: le vairon se rencontre dans les eaux claires, bien oxygénées à courant rapide et fond graveleux.



Sources:

- SPW-DGO3-DEMNA
- www.maisondelapeche.be
- Guide d'identification des poissons de Wallonie, Thierry Demol

Bétail et cours d'eau

Interdire l'accès du bétail aux cours d'eau, une obligation datant de 1970...

Le 17 octobre dernier, le Gouvernement wallon adoptait un nouvel **Arrêté organisant l'obligation de clôturer les terres pâturées en bordure des cours d'eau et modifiant diverses dispositions.**

Jusqu'ici, l'Arrêté royal du 5 août 1970, portant le règlement général des cours d'eau non navigables, légiférait l'obligation de clôturer les terres pâturées en bordure de cours d'eau. **Art.8 [...]** *Les terres situées en bordure de cours d'eau à ciel ouvert et servant de pâtures, doivent être clôturées de telle sorte que le bétail soit maintenu à l'intérieur de la pâture. La clôture située en bordure de cours d'eau doit se trouver à une distance de 0,75 à 1 mètre, mesurée à partir de la crête de la berge vers l'intérieur des terres et ne peut avoir une hauteur supérieure à 1,50 m au-dessus du sol.*

À l'époque, des dérogations avaient été octroyées à certaines communes wallonnes. Cependant, aucune entité du bassin de la Dendre n'avait reçu l'autorisation de se soustraire à l'application du précédent article.

Subvention pour l'équipement des pâtures le long des cours d'eau

Arrêté du Gouvernement wallon du 17 octobre 2013 organisant un régime de subvention en faveur des éleveurs pour l'équipement des pâtures le long des cours d'eau.

Art. 7. §3 *Le montant minimum admissible est fixé à 500 € hors TVA.*

Les montants maxima hors TVA pris en considération pour la détermination du montant admissible de l'investissement sont fixés comme suit:

1° Clôture: 1,65 € / mètre courant.

2° Abreuvoir type « pompe à museau », alimentation en eau comprise: 350 € /pièce.

3° Abreuvoir type « bac », alimentation en eau comprise: 700 € /pièce.

Protection des berges des cours d'eau par l'implantation de pompes à museau sur les communes du Parc naturel du Pays des Collines

Il s'agit de la mise en place de dispositifs d'abreuvement afin de permettre au bétail de boire sans avoir un accès direct au cours d'eau. En effet, l'accès direct impacte la qualité physique, biologique et chimique de cet écosystème et sur la sécurité du cheptel. On constate notamment la dégradation physique des berges, le colmatage du fond (sédimentation) ainsi que la réduction de la vie

aquatique et rivulaire, la pollution par les déjections solides et liquides du bétail, l'eutrophisation ainsi qu'un certain danger pour le bétail, risque de chutes par glissade, fractures, maladies (douve du foie). L'accès direct cause aussi des problèmes de contamination de l'eau par certaines bactéries présentes dans les excréments des animaux.

Ce projet implique divers acteurs du monde agricole, les deux Contrats Rivière (Dendre et Escaut- Lys) présents sur le territoire et bien entendu, le personnel des diverses missions du Parc naturel.

La pose gratuite de pompes à museau dans les prairies concernées implique de l'agriculteur de s'engager dans l'une ou l'autre des propositions suivantes :

- Participer au Groupe de travail « Herbe et Autonomie Fourragère »,
- Mettre en pratique un plan d'intégration paysagère (fait par le Parc naturel),
- Accepter la pose de nichoirs dans les bâtiments agricoles,
- Etre engagé ou s'engager dans le projet « Valor » (réalisation de plan de fertilisation),
- Participer au projet « Suivi du taux d'humus dans les sols ».

En 2013, 9 pompes à museau ont été placées sur le territoire du Parc naturel.

Philippe Moreau, agriculteur à Ellezelles, participe à de nombreux projets du Parc naturel du Pays des Collines. En 2013, il a participé au projet « pompe à museau ».

Philippe Moreau, que pensez-vous de ce projet ?

« Ce projet est très intéressant. Avant, mes bêtes descendaient dans le cours d'eau avec tous les risques que cela pouvait engendrer tant pour le cours d'eau mais surtout pour le bétail (blessures, boiteries,...). Avec les pompes à museau, mon bétail ne risque plus de se blesser, dispose toujours de l'eau fraîche et moi en tant qu'agriculteur, je suis en ordre vis-à-vis de la législation... De plus, c'est un projet « gratuit » pour l'agriculteur qui s'engage dans un autre projet du Parc ».

Hervé Lust, chargé de missions agricoles au PNPC

Vous êtes agriculteur et vous voulez solutionner un accès direct du bétail au cours d'eau en bénéficiant du prêt d'une pompe à museau, n'hésitez pas à contacter le responsable du projet : Tél : 068/54 46 02. Mail : h.lust@pnpc.be

Etat d'avancement des projets

Dans le cadre de l'appel à projets lancé par le CRD en 2012, voici un bref état d'avancement des aménagements réalisés par les partenaires.

La Massarderie de Bollignies, petit à petit ...



Situé dans une zone humide à caractère d'inondation moyen, le site de la Massarderie de Bollignies détient un potentiel important de maintien, voire de développement de la biodiversité dans la région de Brugelette.

Ce site nécessitait cependant des interventions multiples pour éviter que les menaces principales qui pèsent sur lui ne s'accroissent : prolifération d'espèces invasives (essentiellement Renouée du Japon) et détérioration de l'état de la mare (colonisation par des espèces arbustives, apport excessif en matière organique, manque de lumière, atterrissement...).

Et petit à petit, l'équipe du CRASEN, avec différents soutiens extérieurs, concrétise cette intervention.

Tout d'abord, à la demande du CRASEN, qui ne pouvait plus utiliser la servitude d'accès convenue initialement, la Commune de Brugelette, propriétaire du site, aménagea un nouvel accès pérenne au site, via le camping voisin.

Dans la foulée de ce nouvel aménagement, les fossés entourant le site furent nettoyés et curés.

Ensuite, dans le cadre d'un appel à projets proposé par le Contrat Rivière Dendre, le CRASEN put bénéficier d'une intervention financière. Le projet proposé visait la revitalisation de la mare menacée: éliminer le début de colonisation arbustive dans la mare, en curer le fond pour en extraire les excès de matière organique (essentiellement végétale), lui redonner de la lumière.



Ceci afin de retrouver sur le site des conditions optimales d'une aulnaie/saulaie marécageuse et éviter sa transformation en simple zone forestière, nettement moins riche d'un point de vue entomologique, herpétologique ou ornithologique.

Les travaux de curage ont été réalisés cet automne par un entrepreneur spécialisé. L'équipe des bénévoles du CRASEN assurera lors d'une de ses prochaines journées de gestion les travaux finaux d'élagage ou d'abattage encore nécessaires pour atteindre l'objectif.

Enfin, via un autre soutien financier de la Région wallonne, dédié à la lutte contre les plantes invasives, une première étape contre la prolifération de la «Renouée du Japon» a également pu être réalisée; malheureusement ce combat-ci s'annonce encore très ardu !

Mais petit à petit...

L'équipe du CRASEN

Aménagement écologique d'un étang à Aubechies

Répondant à l'appel à projets du Contrat Rivière Dendre, le Parc naturel des Plaines de l'Escaut et la Taverne Saint-Géry à Aubechies ont décidé d'introduire un dossier de restauration écologique d'une partie de l'étang située derrière la taverne et jouxtant le site de l'Archéosite.

Ce plan d'eau présente des berges abruptes fortement minées par le Rat musqué et abrite une population importante de carpes (*Cyprinus carpio*). Ces poissons herbivores broutent tous les herbiers aquatiques et anéantissent toute possibilité d'y développer une diversité d'habitats et d'espèces associés aux zones humides.

Les aménagements ont consisté à « défendre » le coin sud de l'étang par la pose de piquets, d'un tresage à l'aide de fascines de saule, de la mise en place d'un treillis et d'un géotextile destinés à empêcher les gros poissons d'accéder dans ce secteur du plan d'eau et à retenir les terres et les pierres calcaires devant servir de support au développement d'hélophytes*.



Le projet a pu compter sur le concours du propriétaire et de ses proches qui ont apporté sur place les terres et les pierres nécessaires à l'aménagement de cette lagune où subsiste encore un niveau d'eau variant entre 10 et 50 cm.

Etat d'avancement des projets

La prochaine étape consistera à planter au printemps les héliophytes et à aménager deux panneaux didactiques destinés à informer les visiteurs sur les objectifs du projet et les techniques utilisées pour cet aménagement et auxquelles peut recourir tout particulier qui possède un plan d'eau occupé par des poissons. Un pré fleuri (semences d'écotype régional) sera semé en avril/mai sur toute la bordure de la lagune, là où a été régalé le reste des terres apportées.

2014 nous réservera déjà assurément de belles découvertes !

Benoît Gauquie

*Chargé de mission « Ressources et milieux naturels »
Parc Naturel Plaines de l'Escaut*

* Les héliophytes sont des plantes semi-aquatiques dont l'appareil végétatif et reproducteur est totalement aérien et dont les racines ou rhizomes se développent dans la vase ou dans une terre gorgée d'eau. Citons : la Salicaire commune, l'Iris jaune, l'Epilobe hirsute,...

Inventaire des zones humides

Etant étudiant en 3^e agronomie finalité environnement, je réalise mon travail de fin d'études en vue de l'obtention du titre de bachelier en agronomie.



Le sujet porte sur le recensement de zones humides. Pour ce faire, un inventaire de terrain est pratiqué. Celui-ci étant essentiellement

basé sur la botanique. Je m'intéresse tout particulièrement aux milieux humides ouverts. Grossièrement, il s'agit de prairies rivulaires souvent inondées. Grâce à cette action, une végétation semi-aquatique va coloniser ce milieu. On retrouve principalement les mégaphorbiaies composées de la Reine-des-prés, du cirse maraîcher et de l'eupatoire chanvrine ainsi que la magnoçariçaie (touradons de laiches). Ces endroits, fort

présents jadis, ne se retrouvent plus que sur quelques parcelles. En effet, l'homme a toujours eu tendance à vouloir les assainir.

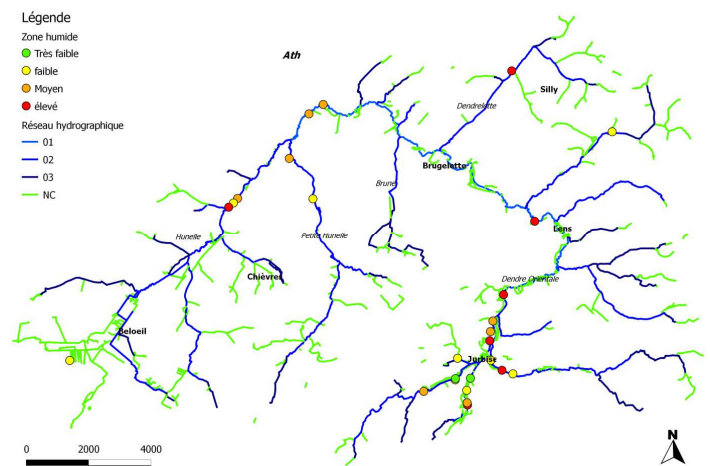


Ces zones recueillent bon nombre d'animaux et en font ainsi l'un des milieux les plus riches en biodiversité. Regroupant bien souvent des espèces phare de notre pays qui sont en voie de disparition. Ces endroits ne sont pas qu'intéressants niveau faune et flore mais également par le fait qu'ils jouent un rôle complexe dans la retenue des eaux (régulation) et permettent ainsi de retenir les pluies en cas de violents orages et de libérer les eaux en cas de sécheresse. De même, elles jouent un rôle épurateur grâce à la végétation présente. En effet, les grands principes d'épuration en eau nous viennent directement des zones humides comme

par exemple, le lagunage. Il s'agit évidemment de zones abris où plus d'un animal va s'arrêter que ce soit pour un brochet afin d'aleviner lors de crue ou pour l'avi-faune dans le but de se reposer avant de poursuivre sa migration.

Travaillant pour une période de 4 mois au Contrat de rivière Dendre, je me suis penché sur la masse d'eau de la Dendre Orientale ; où par ailleurs, la Dendre prend sa source. De plus, cette zone est restée très sauvage (peu de cours d'eau ont vu leur trajectoire modifiée)...

Après les inventaires de terrain, s'ensuit un travail de bureau où un rapport cartographié de la zone est rédigé.



La suite du travail portera sur les gestions de ces milieux en vue de les améliorer. Finalement, elle servira au CRD et à tout autre organisme voulant aider à restaurer ces milieux et peut-être à les classer en réserve naturelle. Et bien entendu, à toute structure voulant participer à la création de couloirs (corridors écologiques) entre ces différentes zones, ce qui permettrait le bon déplacement des espèces entre chaque site.

Si vous avez connaissance de tels sites sur le sous-bassin de la Dendre, n'hésitez pas à en faire part au Contrat Rivière afin de compléter la base de données.

Aurélien Rex, stagiaire au CR Dendre

Agenda et actualités

Ces derniers mois...

Le 3 octobre, visibilité du CRD par des panneaux d'information lors de la journée festive organisée à Deux-Acren par le Comité des inondés.

Les 18 et 19 octobre, à l'occasion du week-end du bois, tenue d'un stand d'information et d'animation.

Le 23 novembre, le CRD était présent lors de la distribution d'arbres de Flobecq.

Le 24 novembre, le CRD participait à la signature de la charte du PCDN de Frasnes-lez-Anvaing

Le 11 décembre, 1^e publication du feuillet trimestriel des CR Dendre et Escaut-Lys, dans les éditions du Courrier de l'Escaut. Vous l'avez manqué...contactez nous.

Les 14, 16, 26, 28 et 30 janvier

Les 11, 13, 16, 25 et 27 février

Gestion de la carrière du Mouplon à Lessines

N'hésitez pas à rejoindre **Action Nature** pour de nombreux travaux de gestion.

Renseignements 054/58.98.12 ou 068/33.84.87

Le vendredi 14 février

Signature officielle du 1^e protocole d'accord 2014-2016

du Contrat de rivière Dendre.

Dès 16h au centre culturel René Magritte à Lessines

Du 17 au 30 mars

Journées wallonnes de l'eau

La thématique de cette année sera « **Eau et patrimoine** »

Le Contrat Rivière Dendre et ses partenaires vous proposeront de nombreuses activités grand public et scolaires.

Début mars

Migration des batraciens

Dès la sortie de l'hiver, les batraciens entameront leur migration...

A cette occasion, de nombreuses séances d'information seront organisées ainsi que les actions de ramassage sur divers sites du bassin.

Restez branché à notre actualité et recevez toutes les informations en temps utile.



La cellule de coordination vous souhaite de joyeuses fêtes

Soyez tenu informé de l'actualité et des prochaines activités, en vous inscrivant à l'Evidendre via notre site internet

www.contratrivieredendre.be

Pour nous contacter :

Contrat Rivière Dendre asbl

Rue de l'Agriculture, 301

7800 Ath



0483/043.477

0483/043.478



crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be



Les partenaires du Contrat de Rivière Dendre :

Service Public de Wallonie - Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement (DGO3), Direction Générale Opérationnelle de la Mobilité et des Voies Hydrauliques (DGO2), Province de Hainaut, Communes de Ath, Beloeil, Brugelette, Chièvres, Enghien, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Jurbise, Lens, Lessines, Silly, Action Nature asbl, Amitiés Marquaises asbl, Association Nature et Protection des Espèces Menacées (ANPEM asbl), Centre Agronomique de Recherche Appliquée de la Province de Hainaut (CARAH asbl), Carrières Unies de Porphyre (CUP), Centre Régional du Développement Durable asbl, Choc Nature asbl, Cercles des Naturalistes de Belgique asbl - Section « Entre Dendre et Senne », Comice Agricole d'Enghien, Comité des Inondés de Deux-Acren et de l'Entité asbl, Conseil Supérieur Wallon de la Pêche, Comité de la Région d'Ath pour la Sauvegarde de l'Environnement Naturel (CRASEN asbl), Enghien Environnement asbl, Escaut Sans Frontières-Grenzeloze Schelde asbl/vzw, Fédération Halieutique et Piscicole du sous-bassin de la Dendre, Floridienne Chimie sa, Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et Agriculteurs (FUGEA asbl), Guides Nature des Collines asbl, HÖGANÄS Belgium sa, Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement du territoire de la région Mons-Borinage-Centre (IDEA), Intercommunale de Propreté Publique du Hainaut Occidentale (IPALLE), Locale Ardenne & Gaume asbl, Locale Nature et Progrès des Collines, Nitrawal asbl, Parc Naturel du Pays des Collines, Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, Wateringue de la Dendre Occidentale, Wateringue du Quesnoy.

Editeur responsable :

Contrat Rivière Dendre asbl

Rue de l'Agriculture, 301 - 7800 Ath

0483 / 043 477 - 0483 / 043 478

crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

Avec la participation de :

